



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pérennisation des dessertes de la gare de Valence-TGV

Question écrite n° 13643

Texte de la question

M. Fabrice Brun attire l'attention de Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur les suppressions prévues, à compter du mois de décembre 2018, des dessertes de la gare de Valence-TGV entre Valence-TGV et Lyon, le matin. En effet, il est envisagé de supprimer quatre trains entre 7h20 et 9h16. Les usagers déplorent la suppression des TGV du matin, la suppression des trains de 17h10 et 18h10 au départ de Lyon-Part-Dieu avec report sur Lyon-Perrache, la suppression du TGV Valence-TGV Paris de 7h41, avec report sur Valence-ville et enfin la suppression des dessertes sur Marseille-Valence-TGV, le matin. De fait, c'est tout l'axe sud-est et en particulier la desserte de la gare de Valence TGV qui est impacté. Cette décision, si elle était confirmée, pénalisera fortement les acteurs économiques d'un territoire et les départements de l'Ardèche et de la Drôme, pour qui du fait de leur situation géographique, le TGV est un véritable poumon économique. Il lui demande de lui indiquer si le Gouvernement compte intervenir afin qu'une desserte TGV de qualité soit pérennisée pour les habitants et les entrepreneurs des départements de l'Ardèche et de la Drôme.

Texte de la réponse

À compter de 2019 et au moins jusqu'en 2023, le pôle d'échanges multimodal de Lyon-Part-Dieu va connaître des travaux importants, destinés à désaturer cette gare majeure avec ses 125 000 voyageurs en transit chaque jour et ses 550 trains quotidiens. Ce projet d'ampleur va conduire à la fermeture temporaire durant la période des travaux de 2 voies sur 11, limitant d'autant la capacité d'accueil de cette gare. Cette contrainte technique a conduit SNCF Mobilités à travailler à une adaptation de l'offre grande vitesse entre Paris et les régions de l'Est et du Sud-Est, en détournant ou supprimant notamment certains TGV Marseille – Lyon et Languedoc – Paris, passant par Valence TGV. Au total, le nombre de liaisons quotidiennes entre Valence et Lyon passe ainsi de 15 en 2018 à 12 en 2019. L'évolution est en revanche stable dans le sens inverse, avec le maintien de 15 liaisons quotidiennes en 2019. Dans le sens Valence – Lyon, les évolutions concernent principalement la période de pointe du matin, puisque parmi les trois TGV arrivant à Lyon-Part-Dieu avant 9 heures en 2018 (7h50, 8h24 et 8h50), un seul TGV est dorénavant proposé en 2019 (arrivée à 8h24, les deux autres étant supprimés). La contrainte des travaux est telle sur cette tranche horaire qu'il n'est pas possible d'ajouter de TGV supplémentaire sans créer de conflit de circulation. Dans le sens Lyon – Valence, SNCF Mobilités a décalé une liaison en période de pointe du matin, permettant ainsi d'offrir désormais trois possibilités d'arrivée avant 9 heures (7h01, 7h40, 8h40), contre deux en 2018. En période de pointe du soir, deux liaisons TGV ont été réorientées de la gare de Lyon-Part-Dieu vers celle de Lyon-Perrache. En fonction de l'avancée des travaux, SNCF Mobilités sera attentive aux possibilités de rétablissement des TGV du matin en direction de Lyon et de repositionnement des trains en gare de Lyon-Part-Dieu le soir. À l'issue des travaux de la gare de Lyon-Part-Dieu, SNCF Mobilités s'engage enfin à réétudier le plan des dessertes grandes vitesses entre les territoires de l'Est et du Sud-Est. En parallèle, SNCF Mobilités finalise le renouvellement de son parc TGV, avec le déploiement de nouvelles rames à deux niveaux (Duplex), non seulement plus confortables et plus fiables, mais surtout en mesure d'accueillir plus de voyageurs. Conscient des enjeux liés aux dessertes TGV, le Gouvernement sera particulièrement

vigilant durant cette période dégradée de travaux, à ce que le niveau de service ferroviaire en gare de Valence TGV soit en mesure de répondre aux besoins de mobilité.

Données clés

Auteur : [M. Fabrice Brun](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13643

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 4 février 2019

Question publiée au JO le : [23 octobre 2018](#), page 9538

Réponse publiée au JO le : [26 mars 2019](#), page 2833